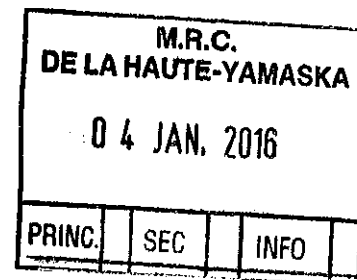


# REGARDS SUR LE PROJET DE PGMR 2016-2020 de la MRC de la Haute-Yamaska

par

Luce S. Bérard

2 Janvier 2015



## 1. INTRODUCTION

Je désire d'abord souligner le travail attentif et soutenu qu'a fait la MRC depuis 2014, jusqu'à décembre 2015, pour préparer ce projet de Plan d'action pour 2016-2020, pour lequel, nous citoyens, sommes actuellement consultés en janvier 2016.

Je désire encore remercier Madame Karine Denis, directrice du Service des matières résiduelles à la MRC, pour sa gentillesse à me documenter afin que je puisse rendre ici des opinions éclairées, propres à chacune des mesures proposées à ce Plan d'action envisagé. Ainsi, j'ai pu prendre en considération la démarche diagnostique sur les performances des plans de gestion antérieurs, dont celui de la MRC pour 2010-2015

J'ai déjà participé à une consultation publique de la MRC sur la gestion des matières résiduelles, en 2009, au temps où Monsieur Paul Sarrazin était préfet, et que nous débattions du tri-compostage.

Je rend ici des opinions sous de multiples angles, émergeant de mes formations dans différents domaines, dont la biologie, l'agriculture, la santé et l'éthique, et propres à mon cheminement de vie particulier, étant aujourd'hui retraitée et impliquée dans le communautaire.

Mon approche est ici celle de jeter un regard et rendre des opinions, en les rattachant aux mesures énoncées au Chapitre 7 du projet de Plan d'action 2016-2020, sans toutefois m'attarder à chacune de ces mesures systématiquement. Je procède donc par thème.

## 2. COMMENTAIRES PAR THÈMES

### 2.1 Le compostage domestique

Les séances d'information sur le composte domestique (mesure #1) ont leur valeur. Mais, ce n'est pas suffisant. La mesure #7 est la bienvenue, puisqu'elle vient ajouter des moyens pour que les résidents aient des bacs « composteurs » et se prennent en main. On apprend plus par le faire que par le dire.

Je vous propose ici un complément : agir de concert avec la ville de Granby; où leur Plan vert a un volet de jardinage urbain. Sur ces lieux de jardinage, -- privé, collectif ou communautaire--, y avoir des bacs composteurs est fort utile. Ainsi, le citoyen passe de la séance enseignée par la MRC a des gestes concrets, et il réalise de lui-même les avantages et la simplicité qu'il y a, à faire du compost domestique.

Certains citoyens ramassent leur rognures de gazon et leurs feuilles mortes avec leur tracteur à gazon muni de bacs arrières. Puis, ils jettent le tout sur la ligne de terrain. Ce geste fit mourir la haie du voisin, et un autre voisin un jeune érable. Ces citoyens qui ne savent que faire de ces rognures, étaient pourtant proches de faire du bon compost.

La ville devrait revoir son règlement sur la salubrité (où le compost est vu comme une nuisance), et elle devrait régir formellement les distances de la ligne de terrain où accumuler des rebuts, et même où édifier des bacs de composts. Toutefois, au lieu de sanctionner, la municipalité devrait insister d'abord sur l'alternative de faire du compost correctement. La « police verte » des matières résiduelles apporterait cet incitatif aux citoyens, incitatif appliquant les principes de l'écologie et de la salubrité urbaine.

La réutilisation de 4 palettes de bois, pour en faire un cube, est un moyen simple et peu coûteux de se monter un bac à compost. Voilà, un moyen de valorisation d'un rejet des ICI ou des CRD, facile à mettre en œuvre, à condition d'avoir un moyen de transport de l'Écocentre à chez soi, ou de l'entreprise à chez soi.

## 2.2 Transport entre l'écocentre et le lieu résidentiel.

Certains gros encombrants auraient une 2<sup>ème</sup> vie, si on les protègent pour les garder dans un état où ils restent ré-utilisables ou valorisables. Les mettre au chemin la veille où il pleut la nuit, abîme ces gros rebuts. Si l'écocentre venait les chercher avec un véhicule adéquat, cela réglerait la situation. Un citoyen modeste, ou âgé, n'a pas les bras qu'il faut pour l'évacuer, ni de véhicule pour le transporter bien souvent.

Va de même pour le transport vers le domicile de palettes de bois pour en faire un bac à compost (section 2.1).

## 2.3 Rognures de gazon

Ces rognures de gazon, partie verte trop abondante, sans partie brune à quoi les mélanger (ex : feuilles mortes de l'an passé), font du mauvais compost, qui devient carencé en oxygène et interrompt son processus. Ces rognures si abondantes, sont à éviter.

Comment faire? Il y a plusieurs façons, dont l'herbicyclage. Mais encore, a) couper le gazon plus haut fait moins de rognures; b) avoir des semis de gazon mixte avec du trèfle blanc rampant, en fait encore moins. c) Cultiver de la mousse verte (bryophyte) sous les gros arbres de son terrain, ne fait pas de rognure car celle-ci ne pousse jamais haut, et nécessite quasi qu'une coupe par mois, les mois frais. Et c'est si joli et doux sous les pieds!!

L'autre aspect pour réduire les rognures de gazon, c'est de cultiver moins de gazon. Moyens possibles : d) y avoir un jardin potager, e) des plate-bande de fleurs, f) un « avaloir » qui devient petit étang quand il pleut fort, et zone humide de biodiversité en tout temps; g) avoir un mini-boisé, îlot de fraîcheur en temps de canicule. Bien entendu, certains moyens conviennent mieux aux zones péri-urbaines où les terrains sont plus vastes, mais pas nécessairement. On peut jardiner en ville, en façade, mais pas en bord de rue où le sol a accumulé les résidus de gaz d'échappement des autos (métaux lourds et dérivés d'hydrocarbures,...).

Présentement, les citoyens, acheteurs de tondeuse motorisée avec bac de collecte des rognures de gazon, achètent sans le réaliser un modèle de consommation linéaire, où le consommateur met au sol des *intrants*, -- dont des engrais azotés avec phosphore qui pollue l'eau du lac Boivin et de la rivière --. Le consommateur en ressort des *extrants*: la rognure de gazon. L'herbicyclage, est un modèle circulaire, plus écologique, qui nécessite moins d'apport en engrais, surtout si combiné au trèfle blanc qui fixe l'azote naturellement, et masque le fond de la terre où iraient pousser les graines de pissenlits.

Préparer un dépliant sur les façons d'éviter les rognures de gazon, en harmonie avec le Plan vert, l'approche en jardinage urbain, le plan de protection du lac Boivin, la lutte contre les GES, l'herbe à poux et les îlots de chaleur, et autres items à impact sur la santé humaine, serait fort utile, surtout si combiné à une séance éducative de type ISÉ.

#### 2.4 Récupération des recyclables et autres rébuts en lieux publics

Je trouve très souhaitable de voir la MRC achever son plan de récupération hors foyer (mesure #40).

Aux environs du Zoo, l'été les citoyens et visiteurs jettent sur le bord de la rue ou dans les fossés de la rue Robichaud des déchets qui auraient pu être mis dans un bac de récupération. J'y ai même vu une couche de bébé sale qu'une famille visiteur du Zoo a laissé là. Quelle mauvaise image touristique et quel mauvais exemple d'incitation au non respect de l'environnement pour les jeunes. Les commerces, tel le Tigre géant, Brunet, Tim Horton, IGA, devraient jouer un rôle car bien souvent c'est un sac de plastique ou un verre à boire de carton, une canette, produit de leurs ventes, qui a été jeté par terre.

J'aimerais que tous les grands magasins, tel les épiceries IGA, Métro, Loblaws, Super C, Rona, Canadian Tire,..., aient des bacs de récupération pour les menus objets à recycler, tel les RDD, et encore des bacs de récupération où jeter les polystyrènes #6, résidus de la vente de produits alimentaires, ou de fleurs en barquette au printemps. Ainsi, s'installent les habitudes de recyclage. Au moment de partir pour l'épicerie, on réunit le tout, nos sacs réutilisables, et les pièces spéciales à recycler. Aller virer à l'écocentre pour porter quelques batteries mortes et des contenants de polystyrène, c'est produire des GES à excès! De plus, le détour est long et ce détour prend du temps pour la famille, surengagée dans maintes activités. Et enfin, maints citoyens sont sans véhicule pour y aller.

## 2.5 Participation du communautaire à la gestion des matières résiduelles

A votre mesure #23, vous projetez entrer en contact avec la maison des jeunes et l'Atelier 19, pour sensibiliser les jeunes au PGMR. Bien de les mettre à partie!!

Mais, il y a d'autres catégories de citoyens, qui ont mal à partie avec les matières résiduelles. Ce sont les accumulateurs compulsifs. Ils ne jettent rien ou presque, comme si ils devaient réinventer chez eux l'écocentre. Les pièces de la maison et le garage sont très encombrés. Les pompiers préventionnistes et l'hygiéniste de la ville vous en diront davantage, sur la fréquence de maisons avec accumulation compulsive. L'organisme Oasis santé mentale, pourrait aussi vous éclairer sur cette maladie mentale.

Par ailleurs, il y a des citoyens âgés qui, étant vieux et en devenir graduel vers de graves pertes d'autonomie, n'ont plus la capacité cognitive de triller et faire le ménage de printemps de leurs biens accumulés, vêtements et autres effets domestiques. Ils accumulent. Au moment de quitter la maison et d'aller en résidence pour âgés, ou au moment de leur inaptitude, ce sont des proches de la famille qui viennent régler leur déménagement. Souvent, ces aidants ne demeurent pas dans la MRC et ne connaissent pas nos services de gestion des matières résiduelles. Va de même, au moment de régler une succession; tout le non revendable passe à l'enfouissement!

Selon moi, il faudrait faire des dépliants spécifiques a) pour les accumulateurs compulsifs, et b) pour les personnes âgées qui quittent leur maison, par déménagement ou décès. Un tel dépliant serait utile d'une part, à la personne accumulatrice pour la guider dans sa thérapie ou lors de l'émission d'un avis de non-conformité par le Service d'incendie de la ville, ou un délai de 30 jours est fixé pour corriger la situation.

Un second dépliant, serait utile pour les mandataires d'une personne inapte qui ont à évacuer et vendre une maison remplie des effets personnels et meubles de la personne âgée. Ou encore, auprès des exécuteurs testamentaires qui ont à régler une succession dans notre MRC, alors qu'ils sont de l'extérieur et veulent faire vite. La location de conteneur de Sani-éco est-elle la solution? Eux savent-ils triller mieux que le mandataire ou l'exécuteur testamentaire, inexpérimenté en ce domaine du résiduel?

J'invite donc la MRC à prévoir des projets avec la Table de santé mentale, et avec la Société d'Alzheimer de Granby, pour retracer les obstacles et cerner les bonnes pratiques en vue d'émettre des dépliants sur la gestion des matières résiduelles, spécifiques a) à la santé mentale et b) à la fin de vie. Depuis 2011, on est entré dans une ère de vieillissement accéléré de la population. En 2030, plus de 25% des citoyens auront 65 ans et plus. Il y aura alors 200 fois plus de personnes de 85 ans et plus!

## 2.6 Contribution des ICI à l'évacuation des matières résiduelles

Une autre situation d'évacuation pressée des biens de citoyens se manifeste quand un sinistre survient. Exemples : - un dégât d'eau au sous sol, à cause de la rupture d'un tuyau d'égout ou d'entrée d'eau; - une inondation à cause d'un feu au 2<sup>ème</sup>

étage et de l'arrosage intensif par les pompiers. Là aussi, il faudrait des instructions sur la disposition des matières résiduelles aux ICI intervenantes tel GUS, Sinisco, Groupe Ultra, et autres. Sensibiliser aussi les pompiers pour qu'eux remettre à la famille et au résidents éprouvés, un dépliant explicatif de gestion des rebuts en cas de sinistre.

## 2.7 Contribution des municipalités à sensibiliser les familles.

Souvent à l'arrivée à Granby d'une nouvelle famille, dans un logement ou une maison récemment achetée, la famille replace ses biens et réalise que certains ne sont plus pertinents de garder. Dans la pochette d'accueil de ces nouveaux venus dans notre MRC, il serait opportun d'y inclure une description des services offerts pour mieux disposer de leurs matières résiduelles, ou pour fin d'échange entre familles ( ex : échange de vêtements de bébé ou poussette, pouvant bénéficier à d'autres familles avec enfants très jeunes).

## 2.8 Bannissement d'enfouissement des résidus des CRD

Active en défense de droits des personnes handicapées et aînées, j'ai réclamé à la ville de Granby et à la MRC, de construire à la première construction des maisons et immeubles accessibles. J'ai déposé en 2011 un mémoire à la Société d'Habitation du Québec, dans le cadre de la Journée internationale de l'habitation du 3 octobre.

Ce mémoire a pour titre « La visitabilité, ses gains socio-économiques, et son application concrète en région ». La région décrite est notre MRC. Le retracer sur Google avec les mots clé : « Visabilité, SHQ, Luce Bérard ». Au chapitre 6, section 6.3, parag. Z6, j'y parle de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles*, pour une raison simple et préventive. Quand on construit en mode de visitabilité à la première construction, plus besoin de démolir pour reconstruire adapté. Cela évite donc la production de rebuts de type CRD.

La solution est simple : 'Réduire' au sens du modèle 3RV-E, c'est éviter à la source de faire des rebuts. Il faudrait donc que chaque municipalité, dont principalement la ville centre de Granby, adopte un règlement municipal d'urbanisme à l'effet qu'en tout quartier résidentiel, au moins 20% d'unités d'habitation sont construites en mode de visitabilité, de la maison unifamiliale, au petit bloc appartement, ou à l'immeuble de plus de 8 unités. La ville impose son règlement lors de l'émission du permis de construction. L'architecte Émilie Martineau de la Société logique a aussi soutenu cette norme de 20% par quartier, en 2012, dans la revue Esquisses de l'Ordre des Architectes. Et, Allan Gaudreault, analyste-conseil pour la CRÉ-ME, a déposé en 2015, un mémoire où il soutient aussi la nécessité de construire en mode de visitabilité, voire d'accessibilité universelle plus complète. Monsieur Gaudreault cite mon mémoire sur la visitabilité en page 56 de son document, intitulé « Les besoins en habitation des personnes aînées de la Montérégie est en 2015 ». A son chapitre 4.3, page 62, il écrit faire de la visitabilité un thème central de ses consultations..

### 3. QUESTIONNEMENT ET DEMANDES DIVERSES

#### 3.1 Questionnement sur des pratiques nouvelles

Q1 : Les boues municipales que la ville de Granby récupère pour étendre dans les champs agricoles, contiennent-elles des PBDE, des phtalates, des NPE, des bisphénols et autres produits synthétiques perturbateurs endocriniens? Ils sont utilisés notamment comme ignifuges et pour d'autres fonctions de nettoyage ou solidité des plastics dans notre environnement domestique. Ils sont aussi utilisés en milieu industriel. Quand on fait le ménage à la maison, ces poussières partent avec l'eau d'égout. Question : y a-t-il des risques que ces produits, possiblement présents dans les boues municipales et épandus sur le sol agricole, soient réabsorbés par les animaux brouteurs ( les vaches) et passent dans le lait que l'on boit? Et autres produits laitiers que l'on mange?

Q2 : Les petits concassés de pierre que la ville épand dans les quartiers blancs, sont balayés et récupérés au printemps par la ville. Ces petits concassés ont adsorbé à leur surface des métaux lourds (plomb, cadmium, arsenic,...) et de résidus d'hydrocarbures, émis par combustion d'essence mise dans les véhicules, et répandue dans l'environnement par voie des gaz d'échappement. Ces petits concassés sont-ils des « agrégats » au sens où vous l'employez au Tableau 19 du Chapitre 4, à la page 95. Qu'en fait-on après usage et balayage des rues? Le Ministère de l'environnement les interdit-il de réutilisation sur rue?

#### 3.2 Questionnement divers

Q3 : Les restes de tables des restaurateurs sont ils comptés dans la transformation alimentaire industrielle? Ou sont-ils comptabilisés à part? Avec les résidus domestiques organiques?

Q4 : Que faites-vous des feuilles mortes ramassées l'automne? Exporté hors MRC?

Q5 : Les arbres matures par grand vent perdent des branches, parfois de petit diamètre, parfois de plus de 3 cm. Ce phénomène d'autoémondage est naturel. Ces branches mortes pourront-elles être coupées à moins de 1 mètre et être mises dans le bac brun?

Q6 : Les résidus de taillage de haie par une entreprise paysagère sont-ils portés à l'écocentre? Les rameaux de cèdre issus du taillage des haies, sont-ils récupérables?

Q7 : Pour moi, les catégories de vêtements réutilisables tout à fait propres, et réutilisables après réparation ou raccommodage, ou absolument non remetteables, mais utilisable pour la fibre, ne sont pas nettes. Que doit-on jeter dans le container à tissus à l'écocentre? et dans les bacs de Partage N-D? Que le revalorisable pour la fibre?

Q8 : Depuis que la MRC a pris cela charge de vider les fosses septiques, elle vient la vider en juin. Or, à ce temps, il fait très chaud, et le gazon repousse moins bien, là où la terre a été creusée. Pouvez-vous faire la même vidage des fosses en septembre?

Q9 : Allez-vous bannir les sacs de plastique sur le territoire de la MRC? Faut-il encore s'en servir mais mettre un gros message dessus, soit l'adresse du vendeur, et un avis que si ce sac est retrouvé abandonné dans la nature il y aura sanction?

#### 4. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

##### 4.1 Acquisition de connaissances

Constat : Je note qu'aux 54 mesures énoncées au projet de Plan d'action pour 2016-2020, il y a 10 mesures qui se situent dans l'axe de l'acquisition de connaissances. Cela témoigne d'une certaine sagesse. Mieux vaut avoir des « données probantes » fiables, que de s'en tenir à des estimations floues ou à des perceptions subjectives. Toutefois, il faut que la méthodologie utilisée soit adaptée aux pratiques dans la discipline des matières résiduelles. Les sondages verbaux ou écrits ont des biais de désirabilité.

##### 4.2 Avoir une vision large et inclusive de l'ensemble des réalités

Nous faisons ici du développement durable. Pour cela, il nous faut donc être « transparadigmatique », c'est à dire, avoir dans sa tête les cadres conceptuels requis, pour consolider tant notre vision économique, qu'environnementale, que sociale. Or, ceci n'est pas facile. Il faut se donner du temps pour réfléchir, pour voir les choses étudiées sous un autre angle, et avoir une distance critique.

Par cet effort de préparation d'un projet de Plan d'action, la MRC et sa directrice du Service des matières résiduelles, ont nul doute fait leur devoir de réflexion interne au service. Il leur reste à situer leur vision pour qu'elle soit en harmonie avec ce qui se fait dans la municipalité, dans la MRC, à divers niveaux, dont celui du Plan vert de la ville, du Plan de protection du Lac Boivin et de la rivière Yamaska, du plan de lutte aux changements climatiques; au niveau des Politiques familiales et ce celle des aînés; au niveau de la Politique d'accessibilité universelle et du Plan d'action pour les personnes handicapées; et encore, au niveau de la Santé publique, dont le contrôle de l'herbe à poux est une cible partagée avec les municipalités, avec les cibles de jardinage urbain et d'exercice physiques. Niveau auquel j'ajoute ici, le souci de ne pas répandre à nouveau de produits toxiques persistants dans l'environnement, tel les perturbateurs endocriniens actifs à très petite dose.

##### 4.3 Réduire, c'est possible si...

Le modèle issu de la loi LQE, dont la formule simplifiée est 3RV-E, vise dans l'ordre à : réduire, réemployer et recycler. Or, le premier R de **réduire**, n'est pas perçu comme ayant été réalisé avec évidence en 2010-2015, à la lecture des textes reçus de la MRC. On vit dans une culture consumériste. Et, quand la ville parle de faire encore plus de magasins du côté nord du boulevard Bouchard, je me dis qu'on se prépare à vendre encore plus de choses dont on devra se débarrasser dans un second temps. J'inviterais les décideurs politiques et ICI à réfléchir sur ce point éthique, afin de cerner s'il ne sont pas eux-mêmes en partie, les instruments de cette surconsommation.

#### 4.4 Réglementer peut être une approche efficace

Règlement #1: J'ai proposé plus haut à ma section 2.1 sur le compostage domestique, de réglementer pour ne pas avoir de compost en vrac en zone urbaine résidentielle, de réglementer la distance de la ligne de terrain à laquelle un bac à compost se situe, et de rendre l'installation de bacs à compost en conformité avec le règlement sur la salubrité. Les normes d'urbanisme prévoient déjà des distances de la ligne de terrain pour les maisons et autres entités fixes. Le bac à compost peut en être, et ainsi régler des mésaventures destructrices pour l'environnement, ou allant nuire à la sécurité d'évacuation en cas de sinistre.

Règlement #2 : Je redemande ici à la ville de Granby de se doter d'un règlement d'urbanisme exigeant que chaque quartier vise atteindre sur 20 ans, la norme de 20% d'unités d'habitations visitables, une norme minimale d'accessibilité universelle. La ville de Vancouver, qui vise être la ville la plus verte au monde en 2020, a déjà cette norme d'inscrite dans ses règlements municipaux relatifs à la construction, et maintes villes américaines aussi. En notre MRC, l'obstacle à la réalisation d'une tel règlement n'est que celui de la volonté politique. J'y ai déjà sensibilisé les acteurs maintes fois.

#### 4.5 Vers la collecte à trois voies

Lors de la consultation de 2009 sur le PGMR, j'avais déjà pris partie en faveur de la collecte à trois voies, voyant dans le bac brun, un incontournable. Sept ans plus tard, le sujet revient sur la table! Cette fois-ci, ne manquez pas le train!! De la matière organique saine, c' est une richesse collective qui vient nous sortir du modèle linéaire, pour revenir au modèle circulaire de l'écologie où tout est valeur pour la prochaine phase de vie, et noble matière pour celui qui cultive la terre, jardine humblement chez soi, ou a plus grande échelle. La conférence de l'ONU, Rio + 20, tenue en 2012, a prévu qu'en 2050, il faudra cultiver 40% de nos aliments en ville. L'humus généré, -- par son apport au conditionnement du sol et à sa capacité de rétention de l'humidité, -- est et sera encore plus à l'avenir, un intrant essentiel, précieux pour les cycles de vie et pour la productivité alimentaire agricole, urbaine et rurale.

#### 4.6 Vers une nouvelle économie

Le paradigme économique en opération actuellement en est un centré sur l'immédiatité du profit, sans véritable soucis de préserver la nature. L'évidence de cela est la production effrénée de GES, et la difficulté des pays à gérer cette crise climatique. Cela est aussi vrai à l'échelle de notre MRC si on exporte vers l'extérieur de notre région nos matières organiques génératrices d'humus. Il est à anticiper que nos terrains urbains, nos terres agricoles seront plus sensibles aux sécheresses et moins productives à moyen terme par manque d'humus. Aller année après année acheter du compost en sac, ou en vrac, devient coûteux pour une région, où plusieurs ont des budgets de jardinage limités, voir des budget de nourriture en fruit et légumes insuffisants pour



une bonne santé. Alors, si vous de la MRC pensez à exporter hors région nos matières organiques, assurez-vous d'en avoir un juste retour organique accessible à tous, et non pas qu'un seul juste retour économique. Il faut penser dorénavant, en terme d'économie durable. Pourquoi pas, installer des silos digesteurs ici à Granby? Ainsi, il y aura économie de GES pour transport hors MRC, et accès local à l'humus produit et à l'énergie générée par cette digestion exothermique de matières organiques propres.

#### 4.7 Tremplin démocratique

Enfin, je remercie la MRC de nous donner ce tremplin démocratique qui nous permettre de donner notre opinion citoyenne. Cependant, comme le projet est déjà pas mal avancé, je me demande si certaines de mes opinions pourtant valables, seront retenues pour être mises en route dans des délais raisonnables, plus courts que d'ici 2020.

### 5. **MOT DE LA FIN**

Ce mémoire bref, rédigé fin décembre, début janvier 2016, est rendu à Madame Karine Denis du Service des matières résiduelles de la MRC de la Haute-Yamaska, tôt en janvier 2016. Mon intention est celle de voir ce document lu par les autorités responsables avant la consultation publique, et ainsi d'enrichir leur exposé du 19-20 janvier prochain. Un second document donnant mes commentaires subséquent à la consultation publique pourrait suivre. L'éthique est dialogique, la communication bilatérale plus enrichissante!

Avec mes distingués égards et l'assurance de mon intérêt manifeste pour ce sujet écologique, porteur de développement durable, et de bien-être pour l'humanité!

Luce S. Bérard, PhD dsc dea  
citoyenne  
C.P. 1146 Granby Qc J2G 9G6